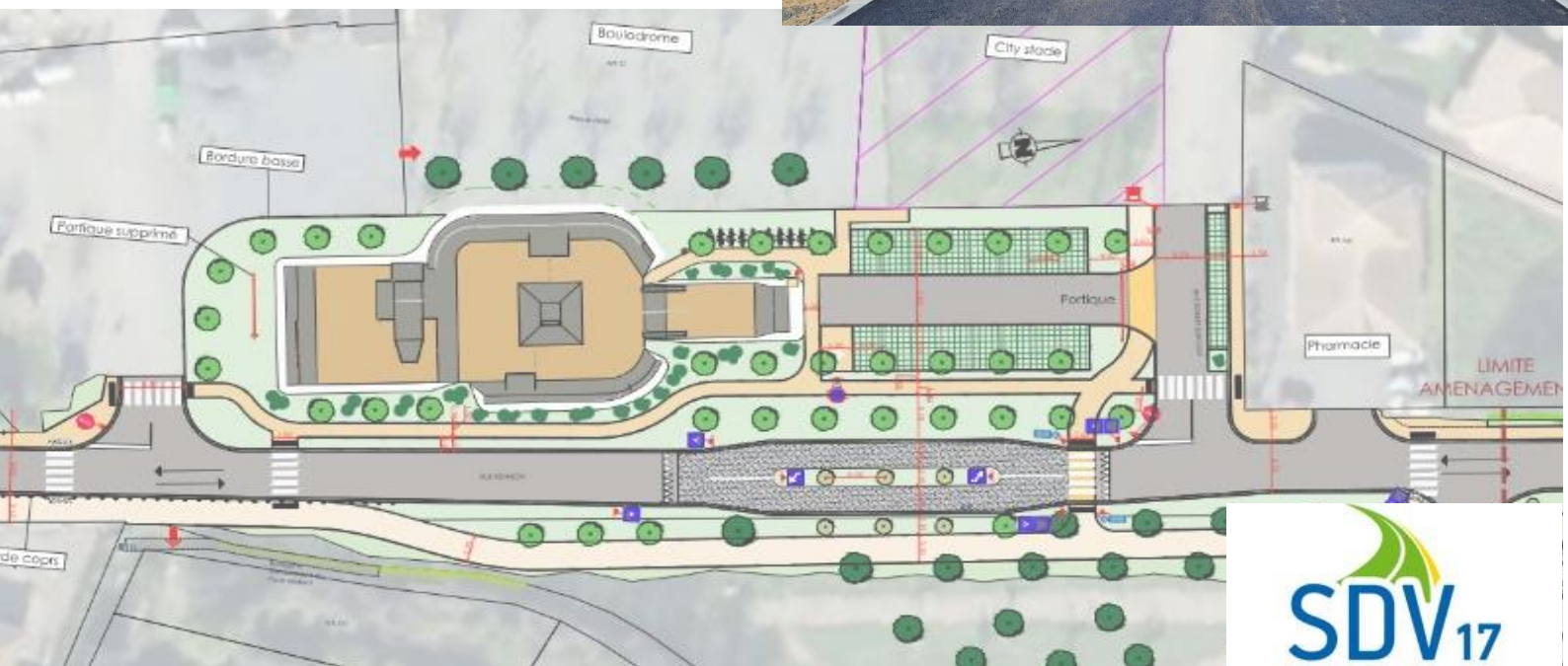


COMITE SYNDICAL

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRÉCÉDENTE

28 MARS 2024

Monsieur Loïc GIRARD, Président



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

131 cours Genêt - Z.I. de l'Ormeau de Pied – CS 70510 – 17119 SAINTES CEDEX

Téléphone 05 46 92 39 11 - E-mail : contact@sdv17.fr – www.syndicat-voirie.fr



I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 8 Février 2024

Lors de l'assemblée du 8 Février 2024 présidée par Monsieur Loïc GIRARD, Président, les délibérations suivantes ont été prises :

- Débat d'orientations budgétaires 2024
- Participation à la consultation engagée par le Centre de Gestion de la Charente-Maritime dans le domaine de la prévoyance
- Règlement intérieur du Syndicat Départemental de la Voirie